

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 1^{er} septembre 2026

Légionellose à Port-sur-Saône : Point de situation

Un deuxième cas de légionellose a été déclaré à l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ce 28 août chez une personne domiciliée à Port-sur-Saône et actuellement hospitalisée. Un précédent cas avait été signalé le 9 août, la personne étant malheureusement décédée.

Les investigations médicales et environnementales se poursuivent pour tenter de déterminer la ou les sources de ces contaminations.

Ces investigations, diligentées dès le 9 août - date de signalement du premier cas - sont assurées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, Santé publique France, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ainsi que le Centre national de référence sur les légionelles à Lyon (biologie spécialisée).

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté travaille également en lien avec les services de la préfecture de la Haute-Saône et la mairie de Port-sur-Saône.

A ce stade, la ou les sources de contamination à l'origine des cas de légionellose recensés à Port-sur-Saône au cours des dernières semaines ne sont pas établies.

L'ensemble des services de l'Etat et acteurs concernés sont fortement mobilisés pour poursuivre le travail d'investigation.

Face aux interrogations légitimes que peut susciter cette situation au sein de la population de la commune, l'Agence Régionale de Santé met en place un numéro d'information pour répondre aux différentes questions :

Le 0 805 200 550

**Accessible de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, du lundi au vendredi,
à compter de ce 1^{er} septembre 2026, 14 heures.**

Contacts presse

Lauranne Cournault

Tél. : 06 43 64 20 24

Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Perrine Lods

Tél. : 07 61 59 44 26

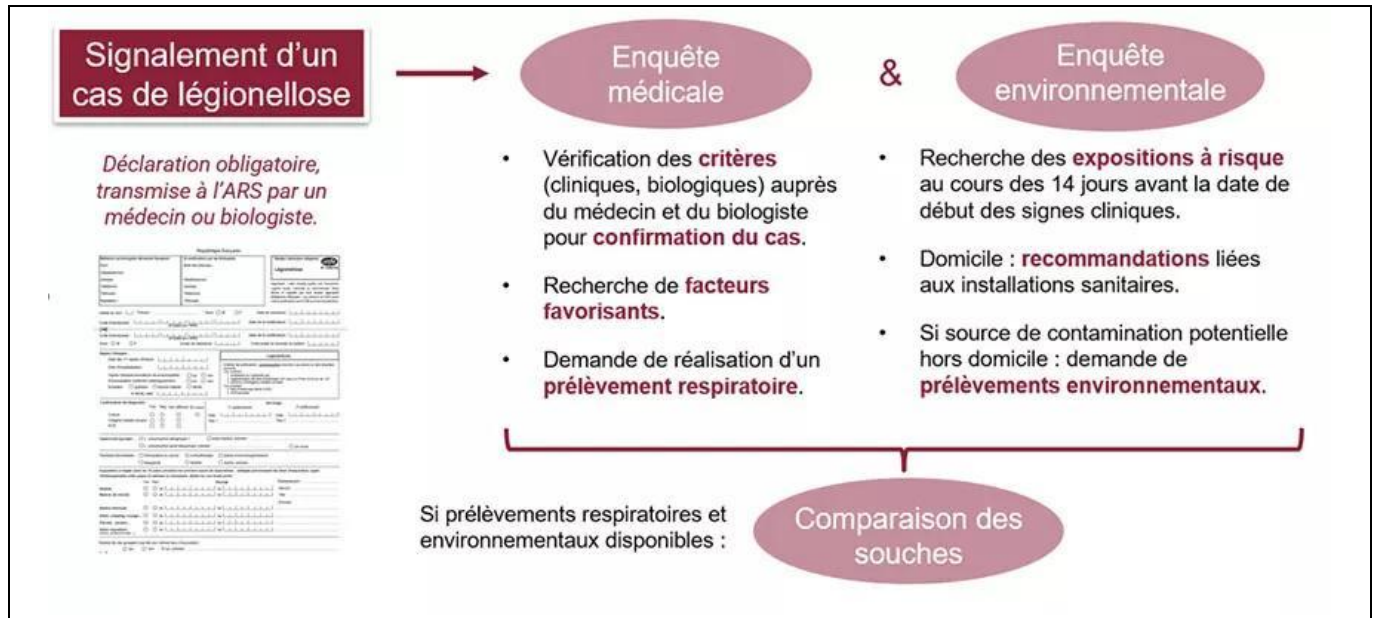
Mél. : perrine.lods@ars.sante.fr

Légionellose : des investigations médicales et environnementales qui suivent un protocole précis

La légionellose fait partie des **maladies à signalement obligatoire** par les médecins et biologistes.

En Bourgogne Franche-Comté, entre 70 et 150 cas sont déclarés chaque année à l'Agence Régionale de Santé.

Si un cas est détecté, une enquête est systématiquement réalisée, pour identifier la source de contamination et prévenir d'autres cas.



La contamination environnementale (réseau d'eau, etc.) est mise en évidence par des analyses réalisées par un laboratoire accrédité pour la recherche de légionelles. **Il faut attendre environ 10 jours après le prélèvement pour disposer des résultats.**

Les analyses systématiques pour détecter les légionelles ne sont généralement pas justifiées pour les installations individuelles.

Une fois la présence de légionelles confirmée, un délai de 10 jours supplémentaires environ est de nouveau nécessaire pour identifier la souche.

Remarque : il est rare que la source de contamination soit formellement identifiée.

En situation de cas groupés : lorsqu'un excès de cas est identifié, sur une même zone géographique et un intervalle de temps court, susceptibles d'avoir une source de contamination commune, des actions complémentaires sont mises en place :

- Comparaison des lieux fréquentés par les cas en période d'exposition avec recherche de points communs.
- Comparaison des souches (des cas entre eux + prélèvements environnementaux).
- Information des médecins et biologistes du secteur dans le but d'améliorer le diagnostic et la déclaration des cas.
- Information des partenaires locaux pouvant être concernés (service communal d'hygiène et de santé, DREAL, DDETSPP...)
- Demande d'analyses environnementales sur les installations potentiellement à risque + actions de nettoyage / désinfection si besoin.
- Information de la population concernée.